L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 MARS 1868 Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 p. cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 14 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain situé dans le Deuxième District, rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine; et un autre, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, tous deux avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Par S. Gainault—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux lots de terre faisant face au Canal Carondelet, entre les rues Johnson et Galvez, avec une maison neuve presqu'achevée.

Par G. de Feriet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, vente positive et sans réserve, à 12 mois de crédit, d'une jolie propriété située rue des Champs Elysées, entre Bons Enfants et Morales. Aussi, seize terrains pour bâtir, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Feliciana, Derbigny et Clouet, Troisième District. Et au No 56 de la rue Bienville, meubles, sans réserve ou limite.

Par O. Valeton—au No 38 de la rue Poydras, lager beer, houblon, bitters; au No 60 de la rue des Magasins, vermouth Noilly, Prat & Co.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, habillements de printemps et d'été, sans réserve.

Par Eug Touruè—à 10 heures et demie, au No 35 de la rue de la Vieille-Levée, une facture de faïences.

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan, rue Vieille Levée, 500 caisses de bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Murphy—au No 47 de la rue des Magasins, à 10 heures, 69 sacs cow peas avarié. Et au State Warehouse, rue des Magasins, huile de charbon garantie non explosive; et au No 47 de la rue des Magasins, savon de familles.

Par R. Derbès—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux propriétés situées dans le faubourg Tremé, rue Rochéblave, entre Dumaine et St Philippe.

Par C. E. Fortier—à 11 heures, rue Toulouse, entre Tremé et Marais, une machine à vapeur avec bouilloires, etc., &c.

Par Hos. Blohm & Co—à 10 heures, 21 rue de Chartres, grande vente de marchandises sèches et de chapeaux.

Par C. T. Nash—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, les trois-seize avos du navire américain Baden.

Par C. E. Girardey & Co—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec une maison en bois, rue Chippewa.—Aussi, une maison en briques, à étage et à mansarde, rue Bourbon, entre Ste Anne et Dumaine. Aussi, le Restaurant et Hotel Moreau, situés sur le lac Pontchartrain, entre le Canal Carondelet et le Chemin de fer Pontchartrain. Aussi, actions de banques, de compagnie d'assurance et de chemins de fer.

Par Montgomery Bros & Co—à 11 heures à leur salle d'encan, un assortiment général de meubles et ustensiles de cuisine. Et aux écuries de P. Lintz, rue Gravier, chevaux appareillés, chevaux de monture, mulets, voitures, charrettes, buggies, etc.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 23 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Propriétés améliorées, dans le Deuxième District, à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par le ministère du shérif, d'une propriété améliorée située rue Saint-Pierre, Deuxième District, et l'autre située rue Conti, même District.

Pour le détail, voir l'annonce.

ATTENTION!!

☞ Vente continuée.

La vente par le Shérif des beaux meubles, &c., aux Nos 271 et 273, rue de la Douane, sera continuée au même endroit, ce jourd'hui, à 10 1/2 heures P. M.

ATTENTION!

☞ L'attention des marchands de faïence est appelée à la vente, par lots de neuf crates faïence, qui aura lieu aujourd'hui, à 10½ heures du matin, au No 35, Vieille Levée. Vente sans limite par Eugène Touruè.

Une part de navire à l'encan—M. Chas. T. Nash vendra aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, les trois seizièmes indivis du navire "Baden" de 1199 tonneaux, maintenant prêt à gagner la mer avec une bonne cargaison de coton presque engagée.

Loterie de la Havane.—MM. Fernandez & Villa ayant reçu une liste du tirage du 10 mars, annoncent au public qu'ils paieront tous les prix contenus dans cette liste. Bureau, encoignure Douane et Royale.

M. Deb..., médecin vétérinaire à Lunéville était atteint depuis un an d'une gastralgie avec constipation opiniâtre et crampes d'estomac. M. Deb..., avait employé inutilement une diète sévère, des laxatifs, des purgatifs calmants et le sous-nitrate de bismuth uni à la magnésie. On lui indique le Charbon de Belloc dont il fit usage avec un succès inespéré. Peu de jours ont suffi pour rétablir dans leur état normal les fonctions de l'estomac et faire disparaître la constipation. [Extrait du Rapport approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.] No 1

La situation en Louisiane.

Le moment est venu où le peuple de la Louisiane doit envisager froidement la situation qui lui est faite et tenter un effort suprême pour échapper au joug honteux que la politique radicale cherche à lui imposer. Il ne faut plus se contenter de hausser les épaules en se disant "tout cela n'est pas sérieux, cela ne peut durer;" il est également puéril d'attendre notre délivrance de quelque intervention magique du Ciel ou des hommes. Le salut—s'il est possible—ne peut venir que de nos propres efforts. Résumons, en effet, la situation.

Le Président a fait tout ce qu'il pouvait faire pour la Louisiane en assignant le général Hancock au commandement du cinquième district militaire, il ne peut rien de plus. D'après les lois de reconstruction, c'est au général Grant qu'appartient exclusivement le pouvoir de réviser les ordres du commandant de district. Ceux qui rêvaient quelque coup d'état extraordinaire n'avaient pas suivi la politique de M. Johnson; les événements des derniers jours ont dû dissiper toutes leurs illusions.

Les espérances qu'on avait fondées sur une décision de la Cour Suprême se sont aussi dissipées. La Cour, il est vrai, ne s'est pas encore prononcée sur la constitutionnalité des lois de reconstruction: mais il est douteux qu'elle puisse rendre une décision sur cette question avant que la reconstruction soit devenue un fait accompli. Le Congrès est sur le point de passer une loi qui interdira à cette Cour la connaissance des affaires soulevées par l'application des lois de reconstruction. Si cela ne suffit pas, il adoptera d'autres mesures pour annihiler l'opposition du pouvoir judiciaire comme il a étouffé celle du pouvoir exécutif.

Nous n'espérons donc rien de ces deux branches du gouvernement. Que devons-nous attendre du peuple du Nord? Beaucoup peut-être pour notre délivrance finale dans l'avenir, mais rien pour nous préserver des maux qui nous menacent dans le présent. En effet, en admettant que les démocrates l'emportent dans les Etats du Nord aux élections de l'automne prochain, pour la présidence et le Congrès, ils n'auront la victoire que si le plan de reconstruction radical a échoué dans la plupart des Etats du Sud. Car, dans le cas contraire, il leur faudrait, non seulement renverser les majorités républicaines dans leurs Etats, mais encore contrebalancer les votes radicaux du Sud—résultat qui serait douteux. Et, en admettant que les choses aillent pour le mieux, ils ne pourraient changer la majorité du Sénat des Etats-Unis, de sorte que, même avec un Président démocrate et une majorité démocratique dans la Chambre, ils ne pourraient rappeler aucune loi. Si, au contraire, les plans de reconstruction échouent dans le Sud, les démocrates auront plus de chances de l'emporter dans l'élection présidentielle et d'amener les républicains à composition sur la question de reconstruction.

Dans cette dernière hypothèse, les Etats du Sud qui auront réussi à rejeter la Constitution resteront sous le régime militaire avec l'espoir de se voir dans un an rétablis dans l'exercice de leurs droits constitutionnels. Mais si les constitutions sont ratifiées et les gouvernements civils réorganisés par les radicaux, les Etats resteront selon toute probabilité soumis au régime africano-radical pendant cinq années de plus c'est-à-dire jusqu'à l'époque où le Sénat aura pu être renouvelé ainsi que la Chambre. La perspective est assez effrayante pour faire sortir de leur apathie les plus indifférents.

Telle est la portée de l'élection qui va avoir lieu le 17 et le 18 avril prochain. A moins d'une révolution, sur laquelle on aurait tort de compter, la Constitution, si elle est ratifiée, restera bel et bien la Constitution de la Louisiane pendant plusieurs années et nous serons soumis durant cette période au régime de l'égalité absolue — ou pour parler plus exactement de la prépondérance africaine, car la Constitution, comme nous le démontrerons, place les blancs dans des conditions évidentes d'infériorité.

Nous examinerons prochainement les principales clauses de cette Constitution. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à indiquer les conditions dans lesquelles va avoir lieu l'élection.

Nous avons publié dans notre numéro du 4 mars l'ordonnance faisant suite à la constitution proposée et qui prescrit des élections sur la ratification de cette constitution et en même temps pour la nomination, en cas de ratification, de tous les fonctionnaires d'Etat, de paroisse et de municipalité. Dans notre numéro du 12 mars nous avons donné l'ordre du général Hancock sur la révision de l'enregistrement. On trouvera aujourd'hui dans nos colonnes l'ordre d'élection. L'hypothèse prévue par la dernière clause de cet ordre se trouve déjà réalisée. Le bill supplémentaire de reconstruction est devenu une loi; nous en reproduisons le texte plus loin.

De tous ces documents que nous réunirons dans un prochain numéro, sous le titre de *Reconstruction*, il résulte que les électeurs enregistrés vont être appelés, le 17 et le 18 avril, à voter pour la ratification ou le rejet de la Constitution rédigée par la Convention négro-radicale, et en même temps, à voter pour des candidats à toutes les fonctions d'Etat, de paroisse et municipales. D'après la nouvelle loi, une simple majorité des votants suffit pour que la Constitution soit ratifiée. L'abstention est donc hors de question, car s'abstenir équivaudra à un vote en faveur de la Constitution.

Mais il y a une autre question qui se présente, c'est celle-ci: les conservateurs doivent ils se contenter de voter contre la Constitution sans voter pour aucun candidat aux fonctions indiquées? Nous examinerons à fond cette question qui nous semble avoir été très légèrement traitée par la convention démocratique. Avant, cependant de l'aborder, nous passerons en revue la Constitution qui va être soumise à l'appréciation des électeurs.

Nous publions ailleurs la liste des membres qui devront composer le comité central démocratique d'Etat. Ce comité se mettra, nous l'espérons, activement à l'œuvre. Son premier devoir, ainsi que celui des comités de paroisses, est de travailler à la révision des listes d'enregistrement, révision qui commencera le 3 avril et qui devra durer cinq jours seulement. L'action des comités ne doit pas se borner à faire enregistrer les conservateurs qui ont le droit de voter, elle doit s'étendre à la rectification des inscriptions frauduleuses, à la suppression des noms de ceux qui sont morts ou qui ont quitté l'Etat, etc., etc. Nous comptons que les comités trouveront de la part de tous les bons citoyens un concours actif dans cette œuvre préparatoire qui, si elle est bien faite, peut assurer le succès de notre cause.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.—Nous appelons l'attention des contribuables du Second District sur l'annonce de M. L. E. Lemarié, collecteur des taxes d'Etat pour ce District, pour les inviter à payer les taxes et les licences s'ils veulent éviter des frais.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Voici probablement la dernière occasion que nous aurons d'entendre cette admirable musique de *Robert le Diable*, qui suffirait à immortaliser Meyerbeer, s'il n'avait pas donné *Les Huguenots*, *Le Prophète* et tant d'autres compositions qui prouvent l'inépuisable fécondité de son génie.

Demain, dimanche, il y aura un grand spectacle composé de *La Grande Duchesse de Gerolstein* et de *La Mariée du Mardi Gras*, deux pièces à succès.

On répète *Guillaume Tell*, un des chefs d'œuvre de Rossini.

Décisions du Général Hancock sur l'Enregistrement.

Le général Hancock vient de lancer un ordre annonçant sa décision sur certains appels des décisions rendues par le Bureau d'Enregistrement au Texas. Les points décidés sont les suivants:

1. Une personne privée du droit de vote n'est pas réhabilitée en vertu d'un pardon. Ainsi est décidé ce point par une clause expresse de l'acte de reconstruction du 19 juillet 1867.
2. Ceux qui ont occupé des places d'Etat avant 1861 ne sont privés du droit de vote que s'ils ont été plus tard engagés dans la rébellion.
3. La place d'alderman n'est pas un office sous la loi générale, et ne prive pas, par conséquent, de la franchise électorale.
4. Pour rejeter un postulant à l'enregistrement il faut prouver qu'il a été engagé dans la rébellion. La décision d'un bureau antérieur n'est pas suffisante quand le fait n'est pas établi.
5. Un officier de la milice d'Etat, avant la guerre, n'est pas privé du droit de vote par les actes du Congrès. Il n'est ni officier exécutif ni officier judiciaire. Il a droit à se faire inscrire sur la liste des votants.
6. Les sergents dans l'armée des Etats-Unis ne sont pas des officiers dans le sens des actes du Congrès. Ceux d'entre eux qui ont pris part à la rébellion ne sont pas privés du droit de la franchise électorale.
7. Les membres des conventions, par cela seul qu'ils ont voté l'ordonnance de sécession, ne sont pas rejetés pour cela seul. Ils peuvent, quand ils n'ont pas, comme fonctionnaires, prêté antérieurement serment aux Etats-Unis, se faire enregistrer en prêtant le serment du 23 mars 1867.
8. On ne peut être rejeté non plus pour avoir simplement servi dans l'armée confédérée.
9. De simples accusations de déloyauté ne sont pas des causes suffisantes de rejet.
10. Les secrétaires d'élection ayant occupé des offices sous une loi générale n'ont pas droit à l'enregistrement.

NOMINATIONS.—Nous lisons dans un ordre du maj. gén. Hancock, en date du 12 mars:

"Les nominations de W. D. Smith, comme enregistreur de la paroisse Jefferson, et de L. M. Brouson, pour la paroisse Union, Lne., faites par les ordres spéciaux No 54, émanés du quartier général du 5e District militaire, sont par les présentes révoquées, les dites personnes étant absentes de l'Etat.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres des bureaux d'enregistrement pour les paroisses et les districts respectivement nommés:

Bâton Rouge, E. S. Wrotnowski,
Calcasieu—George R. Bell,
Claiborne—William Yorke,
Jefferson—Fred. Frye,
Madison—Robert Harris,
Orléans—1er Dist.—J. J. Hebert,
2d " George P. Field,
3e " C Izard,
4e " Theo. Brown.
St. Charles—J. B. Bostock,
St. Jean Baptiste—J. Edmundston, Laurent Martin.

Ordre d'Election.

Quartier Général, 5me District Militaire, Nlle Orléans, Lne, 11 mars 1868.
Ordre spécial No 55.
[Extrait.]

3. ATTENDU qu'une Convention, récemment réunie à la Nouvelle Orléans, Lne, en vertu de l'Ordre spécial No 166 émané de ce quartier-général, en date du 21 octobre 1867, lancé conformément aux actes du Congrès mentionnés dans ledit ordre, a procédé déjà à la formation d'une Constitution et d'un gouvernement civil pour l'Etat de la Louisiane, et

ATTENDU que les actes du Congrès établissent que l'élection pour la ratification de ladite Constitution sera conduite par les officiers ou personnes nommées par le commandant général; ladite élection sera tenue dans l'Etat de la Louisiane de 7 heures A. M. à 7 heures P. M., le 17 et le 18 avril 1868, à laquelle tous les électeurs enregistrés pourront voter pour ou contre la Constitution qui leur est soumise par ladite Convention.

I. En commençant quatorze jours avant l'élection, les Bureaux des enregistreurs reviseront, après avoir donné avis public d'une manière raisonnable, aux endroits où les Bureaux seront en session, pendant une période de cinq jours, les listes d'enregistrement, et quand ils seront convaincus qu'une personne aura été enregistrée sans en avoir le droit, ils rayeront le nom de cette personne de la liste. Les Bureaux ajouteront aussi, durant la même période, à la liste d'enregistrement les noms de toutes les personnes qui, à ce moment, possèderont les qualifications requises par la loi et qui n'ont pas encore été enregistrées.

[Voyez la 7e section de l'Acte Supplémentaire du 17 juillet 1867.]

Après avoir terminé la révision de l'enregistrement, les Bureaux des enregistreurs procèderont immédiatement à la formation de leurs registres de precincts. Dans ce but, ils se serviront des registres de precincts employés à la dernière élection en faisant les corrections nécessaires. Ils feront aussi parvenir, à ce quartier général, un tableau détaillé, donnant le nombre de personnes enregistrées (blanches et de couleur) durant la révision; le nombre de personnes rejetées (blanches et de couleur), les noms des personnes qu'on aura refusé d'enregistrer et ceux qui auront été effacés des rôles, seront donnés, accompagnés d'explications qui en auront déterminé les causes.

II. Les polls seront ouverts à chaque precinct électoral, dans chaque paroisse, aux endroits désignés par la loi. Il ne sera permis à aucune personne de voter, dont le nom ne sera pas inscrit sur la liste d'enregistrement. L'élection se fera par scrutin. "Ceux qui voteront en faveur de la Constitution, auront, écrits ou imprimés, sur les bulletins avec lesquels ils voteront, comme il est dit ci-dessus, les mots "pour la Constitution", et ceux qui voteront contre la Constitution, écriront ou imprimeront sur leurs bulletins électoraux "contre la Constitution." Chaque bulletin présenté par un électeur de couleur, sera marqué "de couleur" par un des juges d'élection. Des livres de polls seront tenus, dans lesquels seront enregistrés les noms des votants, comme dans les élections ordinaires de l'Etat. Aussitôt que chaque électeur aura voté, on lui remettra son certificat, un des juges écrira sur l'endos dudit certificat "voté," avec la date et signé par un des commissaires.

III. Les Bureaux d'Enregistreurs de chaque paroisse, seront les inspecteurs de l'élection et en auront le contrôle, et ils verront à ce que tous les préparatifs nécessaires soient faits pour conduire ladite élection d'une manière convenable, avec qu'avis soit dûment donné pendant un temps suffisant, de la date et de l'objet de l'élection, que les commissaires soient nommés, et les boîtes de scrutins convenablement préparées &c.

Si pour une cause quelconque, aucun des enregistreurs d'une paroisse, manquait de remplir les devoirs qui lui incombent soit pour la révision ordonnée par le paragraphe I ou par l'élection, sa place serait remplie par le greffier de la Cour de District, ou le recorder de la paroisse ou l'Assesseur de la cour de paroisse dans l'ordre désigné, pourvu qu'ils possèdent les qualifications requises par la loi. Si les vacances ne peuvent pas être ainsi remplies, les autres membres du Bureau d'Enregistrement les rempliront par des personnes qui pourront être dûment qualifiées, et avis en sera donné à ce quartier général.

IV. A chaque précinct, l'élection sera présidée par trois commissaires qui seront assermentés de la même manière que les enregistreurs.

S'il n'y avait que deux commissaires présents, ils nommeraient un troisième; s'il n'y en avait qu'un seul présent, il nommerait un autre, et les deux nommeraient un troisième.

Afin de mettre ce qui précède à exécution, les commissaires sont autorisés à administrer le serment requis.

V. A la fin de l'élection, les commissaires compteront avec attention les votes et feront, par duplicata, les retours du résultat de l'élection, déclarant, aussi, en quatre listes distinctes respectivement, le nombre des votants blancs et le nombre des votants de couleur pour la Constitution et le nombre de chacune des deux classes contre la Constitution. Les bulletins seront alors scellés ensemble avec les registres électoraux, ils seront apportés par un des commissaires à la maison de cour, ou à toute autre place désignée, et remis au Bureau des Enregistreurs.

Le Bureau comptera alors avec attention les votes et fera des retours par duplicata de tous les votes recueillis de la manière prescrite pour les commissaires d'élection, et verra si le vote de chaque précinct correspond à la liste des commissaires.

Les bulletins seront alors replacés dans les boîtes de scrutin, qui seront scellées, et ensemble avec les listes d'enregistrement et de l'élection seront remises à tel officier de paroisse ou membre du Bureau d'Enregistrement que choisira ledit Bureau, qui, en conséquence, donnera un reçu et en sera tenu responsable. Chaque membre du Bureau fera un affidavit établissant la fidélité des retours, une copie duquel sera alors apportée par un des membres du Bureau au commandant général du Cinquième District Militaire, l'autre copie sera retenue par le Bureau jusqu'à nouvel ordre.

VI. Les bureaux d'Enregistreurs et de commissaires verront à ce que tout homme ayant droit de vote puisse déposer librement son vote et ils feront en général tout ce qu'il sera nécessaire de faire pour obtenir l'expression impartiale et complète de l'opinion et des vœux des votants enregistrés.

VII. Si par une cause quelconque il était impossible que l'élection eût lieu dans quelque precinct que ce fût, comme par exemple l'impossibilité de trouver des commissaires dûment qualifiés, le Bureau des Enregistreurs devra notifier à temps les votants de ce precinct qu'ils aient à voter dans un precinct voisin, dans leurs paroisses respectives.

VIII. Aucun citoyen ne pourra agir comme commissaire ou enregistreur, d'après le présent ordre, s'il est candidat pour un poste quelconque.

IX. Le shérif de chaque paroisse est tenu responsable du maintien de l'ordre et de la liberté pleine et entière du scrutin aux différentes élections dans les precincts des diverses paroisses. A cette fin, il nommera un député (dûment qualifié d'après les lois de l'Etat) pour chaque precinct dans sa paroisse, lequel député sera tenu d'être présent à l'endroit où les votes seront donnés, et ce pendant toute la durée de l'élection. Lesdits députés obéiront pleinement et promptement à tout appel qui leur sera fait par les commissaires d'élection dans le but de conserver la paix et le bon ordre. Les députés nommés en vertu du présent ordre recevront le même salaire que les commissaires d'élection, d'après comptes approuvés par les enregistreurs et sur les fonds de reconstruction. Comme mesure additionnelle tendant à assurer la pureté du scrutin, chaque commissaire ou enregistreur est investi par les présentes, et ce pendant l'élection, du droit de requérir tout officier civil de la paroisse, afin d'opérer des arrestations; et dans le cas où les officiers civils ne rempliront pas leur devoir, ils auraient le droit de le remplir en leur lieu et place pendant l'élection. Ils feront un rapport complet au commandant général du Cinquième District militaire de toutes les infractions à leur devoir commises par les officiers civils.

X. Tous les endroits où se vendent des liqueurs enivrantes seront fermés le jour de l'élection et la vente desdites liqueurs est prohibée pendant ledit jour.

XI. L'autorité militaire n'interviendra dans l'élection que "s'il était nécessaire de maintenir l'ordre aux polls," et aucun soldat ne pourra s'approcher des polls, à moins que ce soit comme citoyen de l'Etat s'il était dûment enregistré comme votant, et seulement pour déposer son vote. Mais, à tout événement, les commandants de poste doivent être prêts dans le cas où les autorités civiles ne pourraient préserver l'ordre.

XII. Lorsque les retours auront été reçus au quartier-général du Cinquième District militaire, le résultat de l'élection sera publié par le général commandant dudit district.

XIII. Les porteurs des retours qui seront envoyés au quartier-général du Cinquième District militaire, seront payés à la Nouvelle Orléans pour les dépenses raisonnables qu'ils ont pu faire pendant l'aller et le retour.

XIV. Si la question était soulevée sur le droit de tout individu à être enregistré, la personne qui se croirait lésée a le droit d'en appeler de la décision du Bureau et, dans ce cas, il est du devoir des Bureaux de faire un rapport complet des faits qui se sont passés et de l'envoyer sans délai à ce quartier-général.

XV. Si le Congrès passe une loi décidant qu'à la prochaine élection les votes seront donnés pour les fonctions d'Etat, les mêmes enregistreurs et commissaires agiront d'après ce présent ordre pour l'élection desdits fonctionnaires. Dans ce cas, des ordres seront lancés de ce quartier général, notifiant les votants qualifiés que cette élection est autorisée.

Par ordre du major général Hancock.

GEO. L. HARTSUFF,
Assistant-Adjudant général.

Comité Central d'Etat nommé en vertu d'une résolution de la Convention démocratique d'Etat, tenue à la Nouvelle-Orléans le 5 et le 6 mars 1868.

Pour la ville de la Nouvelle Orléans en général—J. B. Walton, James Mann, E. Solomon.

Paroisse d'Orléans—Premier Ward—T. L. Macon, J. M. Reid. Second Ward—Alex. Walker, M. D. Logan. Troisième Ward—J. O. Nixon, John Hart. Quatrième Ward—Norman Whitney, H. F. Sturcken. Cinquième Ward—R. D. Hubbard, L. Bozonier. Sixième Ward—John Pemberton, Geo. W. White. Septième Ward—T. T. Thenneman, John Yonenes. Huitième Ward—M. O. Tracey, G. Delamore. Neuvième Ward—Robert Wynne, Frederick Losberg. Dixième Ward—J. E. Austin, Geo. Dirmeyer. Onzième Ward—A. W. Bosworth, John Breen.

Paroisse d'Orléans, Rive droite—A. B. Bacon, Thomas H. Jones.

Paroisses de la campagne: Plaquemines—Charles J. Villeré, H. P. Kernochan.
St Bernard—A. W. Walker, Philip Toca.
Caddo—J. C. Moncure, R. Walsh.
De Soto—J. B. Elam, T. M. Gatlin.
Sabine—E. C. Davidson, R L Armstrong
Natchitoches—S. M. Hyams, David Pearson.
Rapides—B. R. Biossat, J. C. Wise.
Avoyelles—Alfred E. Irion, B. W. Blakewood
St. Landry—J. H. Overton, Adolph Garrigue.
Calcasieu—David J. Reid, W. H. Haskell,
Lafayette—A. D. Boudreau, M. E. Girard.
Vermillion—Daniel O'Brien, Nicholas Young.
St. Martin—A. Dupeirier, Alcibiade De Blanc.
Ste. Marie—R. C. White, Daniel Dennett.
Lafourche—John Nelson, B. T. Grissmore.
Terrebonne—F S Goode, Andrew McCollum
Jefferson—A. G. Brice, F. H. Hatch.
St. Charles—Charles Davenport, F. B. Trépagnier.
St. Jacques—Emile Legendre, J. K. Gaudet.
St. Jean Baptiste—Michel Becuel, Samuel Hollingsworth.
Ascension—D F Kenner, Trasimond Landry.
Assomption—W. W. Pugh, F. T. Nicholls.
Iberville—C. Ward, Charles Brusle.
Ouest Baton Rouge—H. M. Favrot, B. W. Clark.
Pointe Coupée—L. B. Claiborne, D. T. Merrick.
Concordia—John Jauney, G. W. Green.
Tensas—Thomas P. Farrar, Thomas Newell.
Madison—Samuel Anderson, W. R. Peck.
Carroll—John Bishop, T. C. Scarborough.
Morehouse—C. T. Dunn, Bernard Turpin.
Ouachita—John McEnnery, Eugene Tisdale.
Franklin—John W. Willis, Duncan Buie.
Caldwell—C. C. Meredith, Jacob Huble.
Catahoula—W. L. Ditto, Charles Jones.
Winn—Dan. Kelly, Alphonso Stinson.
Jackson—A. C. Simonton, J. E. Hamlet.
Union—J. F. Fuller, T. B. Tompkins.
Claiborne—Allen Hill, J. W. Berry.
Bossier—B. W. Turner, P. V. O Neill.
Bienville—Ben. Egan, J. R. Head.
Ouest Feliciana—J. Hunter Collins, V. D. Walsh.
Est Feliciana—John McVea, D. C. Harden.
Est Bâton Rouge—J. O. Fuqua, D. C. Montan.
Ste Hélène—Chas. S. Stewart, E. F. Russell.
Washington—Jacob McGee, John G. Slocum.
Livingston—John W. Addison John Q. Wall.
St-Tammany—Bolivar Edwards, James Thompson.

JOHN M. SANDIDGE,
Président de la Convention.

CONCERT D'ADIEUX.—Nous donnons volontiers place à la lettre suivante qui nous est adressée par un artiste de mérite qui a su se faire apprécier et aimer dans notre ville.

Nouvelle-Orléans, le 10 mars 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Des circonstances sérieuses et de localité m'obligeant à quitter la Nouvelle-Orléans pour me rendre, avec ma famille, au Canada, je donnerai—sur la demande qui m'en a été faite par plusieurs de mes confrères et de leurs amis—une matinée musicale ou *Concert d'Adieux*, le dimanche 22 de ce mois, à 1 heure P. M.—MM. les directeurs de l'Opéra m'ayant permis, à titre gracieux, d'organiser cette séance musicale dans le foyer de l'Opéra, j'ai été assez heureux pour obtenir le gracieux concours de la célèbre Mme Audibert, ainsi que celui de quelques autres artistes de cette scène lyrique.

En choisissant cette salle, mon but n'est exactement que de réunir un cercle de connaissances désireuses de me rendre service, car la recette de cette matinée musicale est destinée aux frais d'un long et coûteux voyage. Puisque des artistes d'un si haut mérite ont montré un si louable empressement à m'être agréable, j'ose croire que le public répondra à mon appel et qu'ainsi il encouragera une fois encore les arts et les artistes.

Je ne saurais terminer sans me montrer touché de l'accueil qui m'a été fait par toutes les nationalités, et particulièrement par mes confrères. Je me souviendrai longtemps aussi de la bienveillance que j'ai reçue de toute la presse de la Nouvelle-Orléans. Ce sera autant de souvenirs que j'emporterai dans ma contrée où les usages et la belle hospitalité du Sud sont encore peu connus. Je serai d'autant plus vrai dans ma narration que je regretterai toujours le contact et l'exquise politesse et de la générosité proverbiale, pour moi, de la population louisianaise.

J'attends le retour des artistes de l'Opéra pour distribuer le programme de mon concert dans lequel la partie instrumentale sera remplie par des artistes de talent: MM. Herman Braun, violoncelliste à l'Opéra, et Henri Page, violoniste et professeur d'un mérite reconnu.

Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

G. SMITH, 165, rue Royale.

LA NOUVELLE LOI DE RECONSTRUCTION.—Le Président ayant laissé passer le délai de dix jours sans signer le bill additionnel de reconstruction ni sans le renvoyer avec son veto, ce bill a désormais force de loi. Nous croyons devoir en reproduire le texte, car la loi va recevoir son application en Louisiane à l'élection ordonnée par le général Hancock.

"A l'avenir, toute élection autorisée par la loi du 23 mars 1867 sera décidée par la majorité des votes déposés, et lors du scrutin sur l'adoption des nouvelles constitutions, toute personne dûment enregistrée dans l'Etat pourra voter dans le district électoral où il présentera son bulletin, pourvu qu'il y ait résidé depuis dix jours; il lui suffira d'exhiber son certificat d'enregistrement, une affirmation sous serment ou quelque autre preuve suffisante, suivant les règles que les commandants de district pourront prescrire.

"Les conventions constituantes d'un Etat quelconque, mentionné dans la loi ci dessus désignée pourront décider qu'à l'époque du vote sur la ratification de la constitution, les électeurs enregistrés nommeront aussi les membres de la Chambre des représentants et tous les fonctionnaires locaux, et à la même élection les commissaires qui prendront note du vote sur la constitution constateront aussi le résultat du vote relatif aux membres du Congrès."

EUROPE.—Nous avons reçu hier soir des journaux de Paris allant jusqu'au 24 février. Leurs colonnes sont en grande partie remplies par les débats du Corps législatif, où la discussion de la loi sur la presse continuait toujours.

—Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

"Paris, le 19 février 1868.

"Messieurs,

"Des doutes se sont élevés dans quelques départements au sujet de l'inscription des jeunes gens des classes de 1866, 1865 et 1864, appelés à faire partie de la garde nationale mobile qui ont changé de domicile.

"Ces jeunes gens doivent, aux termes de la circulaire du 4 février courant, être portés sur les tableaux de recensement au lieu même où ils ont concouru au tirage.

"Les avis à donner en cas de changement de domicile, conformément à la même circulaire, n'avaient uniquement pour but d'éviter les doubles inscriptions.

"Recevez, Messieurs, etc."

ALLEMAGNE.

Stuttgard (Wurtemberg), 20 *février*.

Ce matin, la première Chambre a définitivement adopté la nouvelle loi électorale qui établit le suffrage universel, telle qu'elle était sortie des délibérations de la Chambre des Députés. A midi, les deux Chambres se sont réunies pour élire leurs comités permanents. A cinq heures du soir, le roi a fait en personne la clôture des Chambres par le discours suivant:

"Chers fidèles,

"Depuis que je suis venu au milieu de vous la dernière fois, notre patrie a subi de graves événements. Un lien qui unissait les peuples allemands a été dissous. Le bel empire qui jusque là avait partagé ses destinées avec les nôtres a été séparé, et l'Allemagne s'est constituée à nouveau.

"Ce que j'ai fait pour assurer au Wurtemberg, dans cette Allemagne reconstituée, la position à laquelle il a droit dans la guerre et dans la paix, vous l'avez approuvé. Résolu d'accomplir fidèlement et sincèrement les obligations contractées, je compte sur l'appui sans réserve de mon peuple. Espérons que ce que l'Allemagne a perdu trouvera sa compensation par la force d'attraction des mêmes mœurs et des mêmes intérêts.

"Vous avez apporté avec un sentiment viril les sacrifices de la guerre, vous m'avez assisté aussi pour assurer les bienfaits de la paix recouvrée. Vous avez largement accordé les moyens propres à procurer à notre patrie une culture plus haute.

"Vous vous êtes entendus avec le gouvernement sur une grande réforme de l'administration de la justice, réforme depuis longtemps nécessaire. Vous avez accordé sur une grande échelle les crédits exigés pour le développement de notre vie commerciale.

"Mon gouvernement s'est uni à vous pour appeler tout le peuple wurtembergeois à participer à la vie politique en donnant le suffrage universel et direct, il a confiance en son bon sens, en son amour de la patrie, qu'il ne cessera pas de conserver, et en la solidité d'une vie constitutionnelle de quatre cents années.

"Vous avez pris avec moi la responsabilité de demander au peuple des sacrifices qui le mettent à même, dans des temps difficiles, de protéger les fruits de la paix, de défendre avec force et dévouement la patrie au cas où elle serait menacée.

"Des oppositions tranchées se sont manifestées dans la lutte des opinions; elles se concilient dans l'amour non partagé de tous pour notre cher Wurtemberg, pour notre grande patrie.

"Je vous remercie de vos travaux dévoués, et déclare la session close."

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE—12 mars.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	68 degrés
Midi	71 "
3 heures P. M.	78 "
6 heures P. M.	76 "

CONSEILS DE VILLE.—On nous rapporte que les Conseils de ville ont eu, hier soir, une séance exécutive et qu'ils ont adopté une ordonnance pour la vente de 5018 étaux des divers marchés pour 10 années. Ces jouissances seront payées en billets de ville pour le comptant, et le reste à terme, en billets des Etats Unis, par l'intermédiaire des banques. Le comptant représentera la moitié du prix d'adjudication, et le crédit sera de 12 mois pour la balance. La vente aura lieu aussitôt que possible. On présume que ce plan réalisera pour la ville plus de deux millions.

REVENU DE L'INTÉRIEUR.—La collection du Revenu du Premier District de la Nlle Orléans, pendant le mois de février, s'est élevé à $129,161, et pour ces 12 derniers jours à $129,070.

NOUVEAU JOURNAL ALLEMAND.—On nous annonce pour dimanche matin l'apparition d'un nouveau journal allemand intitulé *German Press*, sous la bannière démocratique.

NOYÉ.—Le sergent Bohn rapporte que vers 5 heures et demie de l'après midi, hier, un petit garçon blanc, âgé d'environ 10 ans, est tombé d'un skiff dans le vieux bassin, à l'intersection de la rue Vileré et s'est noyé.

PLUS D'ARGENT QUE DE PRUDENCE.—Un nommé George Sampson, trouvé ivre-mort jeudi soir, au coin de la rue du Canal et du Passage de la Bourse, avec $900 en or et en billets sur sa personne, a été conduit immédiatement par l'officier Morrison, à la station de police du 2d District.

AFFAIRE SANGLANTE.—Un nommé James Vincent, accusé par Joséphine Forster de l'avoir blessée avec un couteau, rue Franklin, a été arrêté jeudi soir. Il est accusé aussi d'avoir eu l'intention de tuer. La femme a été si gravement blessée qu'elle était hors d'état hier de paraître contre Vincent.

L'interrogatoire aura lieu aussitôt qu'elle pourra se produire à la Cour.

CORRECTIONNEL.—Rien de remarquable à la Cour du recorder Neville hier. Toujours le même nombre de sujets pour le Work house ou les mêmes levées pécuniaires, comme corrections, pour le trésor de la ville.

RAPPORT DU GRAND JURI.—Ce document dit que le juri a visité les diverses institutions publiques et qu'il les a trouvées dans un état satisfaisant, à quelques exceptions près.

L'Asile des fous, dans le Troisième District, n'a pas été trouvé convenable, étant trop petit et dans un état de dilapidation marquée. Les détenus sont au nombre de 106—47 hommes et 59 femmes. M Trudeau se plaint de ne pas avoir assez d'eau, bien que le local soit tenu proprement et avec ordre.

La manière dont la prison de paroisse est tenue fait beaucoup d'honneur au capitaine Gwain. Il y a en ce moment dans cette prison 222 hommes, et 33 femmes. Dans ce nombre sont compris 113 nègres.

Le Workhouse est judicieusement conduit et le trésor de la ville en tire un bénéfice très appréciable.

Tout a été trouvé en bon ordre à l'Asile des Jeunes Garçons, qui cependant a besoin de réparations. On peut en dire autant de l'Asile des Orphelins de St-Mary, au coin des rues Victoire et Congrès.

L'Asile de l'Immaculée Conception est pauvre et a besoin de secours. On y compte 75 femmes.

L'Asile des Veuves et des Vieillards n'est pas dans une situation meilleure. 33 hommes, 10 femmes et 21 enfants y ont trouvé une retraite. Mais les moyens de cette institution sont bornés.

La maison du bon Pasteur n'est pas dans un état plus florissant; et l'Asile de St-Vincent pour les jeunes garçons ne reçoit pas les encouragements qu'il mérite.

Le rapport parle d'une manière très flatteuse de l'Asile des femmes de la Nlle-Orléans et de l'Asile Ste-Elizabeth, mais toutes ces institutions sont fortement endettées.

L'Asile des veuves et des enfants Juifs se recommande sous tous les rapports.

L'Asile de St-Vincent, pour les tout petits enfants est un des mieux conduits de la ville.

Le jury exprime des doutes sur l'ignorance de la police au sujet des maisons de jeu. Il blâme les recorders de prononcer des sentences qui sont du ressort seul de la Cour criminelle.

La manière généralement relâchée dont les cours de recorder sont conduites, demande une sérieuse attention. Le jury signale particulièrement l'intervention avec les prisonniers par les officiers de ces cours.

La police qui est aveugle pour les joueurs n'est pas moins aveugle et sourde pour les voleurs dont le nombre s'est accru d'une manière sans exemple.

"L'investigation faite devant le Grand Juri dans l'affaire du commissaire des rues et du président du comité des rues, a révélé une partie d'un système régulier d'extortion qui confirme grandement les soupçons qui planent sur certains officiers attachés à ce département. Le Grand Juri ne se dissimule pas la difficulté d'acquérir des preuves directes pour la conviction de ceux qui ont été engagés dans des malversations et des fraudes, cependant il est de son devoir d'appeler l'attention de cette honorable Cour sur l'existence de cette grosse immoralité, espérant que rien ne sera épargné pour faire sentir aux coupables le poids de la justice."

—Nous avons à citer, dit l'*Echo de Gerona*, comme cas de longévité, celui d'une femme de Ripoll, qui est morte le mois dernier à l'âge de cent six ans.

Cette femme avait été mariée deux fois et était restée veuve du second mariage en 1836. Elle a eu douze fils de ses deux mariages. Pendant tout le cours de sa longue vie, elle n'a pas eu d'autres maladies que des maladies ordinaires, et, jusqu'à quatre-vingt dix-neuf ans, elle a conservé tous ses organes en parfaite activité. A cet âge, elle devint assez affectée de la vue et un peu de l'ouïe. Jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 17 du mois dernier, elle a conservé ses cheveux parfaitement noirs et toutes ses dents parfaitement intactes.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

La Démocratie en Géorgie.

Son entrée au Concours électoral.

Procédure de l'Impeachment.

Les Commissaires battus par un Vote du Sénat.

Terrible Toux de Stevens.

Baisse sur le Coton à New-York.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 13. *Sénat*.—Le chapelain a prié pour que le verdict de la haute Cour d'impeachment soit tel qu'il mérite l'approbation du peuple et de la haute Cour du ciel.

Pendant les actes rapportés dans les dépêches du midi, aujourd'hui, le juge-président a interrompu Howard une fois et Grimes deux fois avec la remarque: "Passons à l'ordre du jour."

Edmunds, Paterson et Vickers sont admis à prêter serment, après quoi les commissaires de la Chambre sont entrés.

Une motion des avocats du Président est notifiée et déposée. Stanberry lit un papier du Président qui l'autorise, ainsi que J. S. Black, Wm Evarts, R. R. Curtis et Thos. A. R. Nelson à représenter le Président.

Stanberry demande alors que 40 jours soient accordés pour préparer une réponse.

Bingham s'y oppose et dit que les règlements exigent qu'on plaide aujourd'hui.

Il est soutenu par Wilson et la discussion devient vive. Edmond propose de donner jusqu'au 6 avril, mais avant que le Sénat décide, Morton demande que le Sénat se retire pour se consulter. Adopté.

Le Sénat reste dehors deux heures dix minutes. A son retour, un ordre est lu qui donne au Président jusqu'au 23 mars pour répondre.

Les commissaires demandent qu'immédiatement après la réplique le procès continue. Perdu par 26 contre 25. Les républicains dont les noms suivent ont voté non: Anthony, Edmunds, Fessenden, Fowler, Frelinghuysen, Grimes, Howe, Morillo, Norton, Sherman, Sprague, Trumbull, Van Winckle et Wiley.

Conklin demande que le procès commence immédiatement après la réplique à moins que le Sénat n'accorde du temps pour cause.—Emporté par un vote strict de parti.

La Cour s'ajourne au 23 et le Sénat au lundi.

CHAMBRE.—Une pétition de la convention de la Georgie demande qu'une somme de $100,000 soit accordée au chemin de fer de la Georgie et de la Floride. Référée au comité d'allocation.

La Chambre se forme en comité général et se rend à la salle du Sénat.

Chase gouverne très strictement la Cour.

Le chapelain dans son appel élaboré a failli mentionner le prévenu.

Les commissaires ont été battus dans leurs deux tentatives—la première pour forcer une réponse aujourd'hui, et la seconde pour procéder au procès immédiatement après la réplique, sans avoir égard à l'état de préparation de la défense.

La Cour n'a donné à l'accusé ni autorité ni argent pour mander des témoins, la défense ne l'ayant pas demandé.

Le débat aujourd'hui a développé le fait qu'après que le Président aura fait sa réponse les commissaires auront à soumettre leur réplique à la Chambre avant de la présenter. Les commissaires estiment que cette routine prendra trois jours, après quoi, si le Sénat continue à être aussi libéral, le Président aura amplement le temps de se préparer.

Stanberry, Curtis et Nelson étaient les seuls avocats présents du Président. Ils ont parlé tous les trois et ont fait une impression favorable.

Bingham, Wilson et Butler ont parlé: Butler est d'avis qu'on aille vite attendu qu'on est dans le siècle des chemins de fer.

Stevens, pendant l'absence du Sénat, s'est étendu sur deux chaises dans une position apparente. Sa terrible toux a donné quelque intérêt à l'interruption causée dans les délibérations.

Le Revenu a reçu, aujourd'hui, $432,000.

Plein conseil de cabinet aujourd'hui. Avant cela, le Président, avec Stanberry et Curtis, s'occupait de son procès.

Washington, 13—Cour Suprême—On n'a pas plaidé l'affaire de Georgie aujourd'hui. Dans l'affaire du steamer Wren, plaidée aujourd'hui, il s'agissait de deux questions—Quand le droit de capture comme prise de guerre se terminait et si les navires appartenant au gouvernement confédéré passaient en la propriété des Etats Unis. Le Wren a été capturé en juin 1865.

Un éminent avocat a exprimé l'opinion que la décision de la Cour dans l'affaire de Mc Cardle ne sera pas rendue à cette session.

CONVENTION DU MISSISSIPPI.

Jackson, 13—Le bill des droits a été adopté, ainsi que le rapport sur la milice. Le comité sur les contrats a rapporté ce qui suit:

"Aucuns contrats ne seront valides s'ils abrègent en quelque manière le droit de vote d'un parti, et toute personne demandant de telles conditions sera, sur conviction, privée du droit de franchise pour 5 ans, à partir de la ratification de la Constitution, et payera $500 d'amende à collecter par toute Cour ayant juridiction. Quiconque renverra un employé ou engagé parcequ'il aura exercé, ou voulu exercer ses droits sera, sur conviction, condamné à une amende de $250 au moins et à la perte de la franchise pour 5 ans.

CONVENTION DE LA CAROLINE DU SUD.

Charleston, 13—La convention de reconstruction a passé une ordonnance invalidant tous les actes de l'Assemblée générale depuis 1860, engageant le crédit de l'Etat pour le profit des corporations.

Le 9e article sur la taxe a été adopté.

NOUVELLES DIVERSES.

Macon, 13—Le comité central démocratique a terminé les travaux par l'adoption des résolutions suivantes:

Résolu, que les opinions et sentiments du parti national démocrate de Georgie et des Etats Unis, sur l'inconstitutionnalité et l'iniquité des actes du Congrès sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les renouveler ici. Son opposition à l'action des [illegible] pour établir la suprématie de la race nègre dans le Sud, et pour remettre la destinée de ces Etats dans les mains d'aventuriers irresponsables est également connue.

Instruit cependant par le destin de l'Alabama et poussé par l'instinct de la conservation, nous sentons qu'il est de notre devoir de nous tenir prêts, dans la mesure de nos forces, contre toute éventualité, et en conséquence nous engageons nos amis à prendre part à l'élection qui aura lieu le 20 avril, afin que les hommes les meilleurs et les plus sages, qui sont identifiés avec la Georgie et qui administreront son gouvernement dans les intérêts du peuple et non dans un but de pillage, puissent être choisis pour organiser le gouvernement et faire les lois sous lesquelles nous et nos enfants pourront vivre.

Résolu, qu'en vue de ces principes et objets nous recommandons aux hommes de tout nom et de toute foi qui ont à cœur l'honneur et le bien être de la Georgie, cet habile juriste, cet homme d'Etat conservateur et patriote incorruptible, Augustus Reese, du comté de Morgan, comme candidat à la place de gouverneur aux prochaines élections.

Les hommes dont les noms suivent ont été choisis comme délégués à la Convention de New-York: le Gén. Jno. B. Gordon, Absalom H. Chappell, B. H. Hill, Henry L. Fitch.

Le Comité a recommandé que les Conventions de district se rassemblent le 31 mars pour nommer des candidats au Congrès et des délégués à la Convention de New York.

Baltimore, 13.—Les officiers du Revenu ont saisi, aujourd'hui, les raffineries d'huile de charbon et aussi 70 barils de whiskey de Richmond pour violation des lois sur le Revenu.

Concord, 13.—223 villes donnent à Harriman 39,531 et à Sinclair 36,923. Huit villes dont on n'a pas les retours ont donné, l'année dernière, une majorité de 116 à Sainclair.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 13 au soir—Coton sans changement à la clôture. Orléans 10 3/4. Vendu aujourd'hui 10,000 balles. Stock dans le port 341,000 au lieu de 319,000, comme cela a été rapporté ce matin. Avis défavorables de Manchester.

Londres, 13 au soir—Cons. 92. Bons 71 7/8.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 13.—Coton un peu plus bas et plus actif. Vendu, aujourd'hui, 5,000 balles. Mid. 24 1/2 à 25. Farine, en faveur des acheteurs, bien que sans changement notable de prix. Or 139 1/8. Sterling 109 1/2.

New York, 13—Le marché monétaire est moins serré. Argent calme et facile à 7 sur demande. Escompte 7 à 8. Or, lourd à la clôture à 139 1/8. Actions inactives à la clôture et un peu en baisse. Balance à la sous-trésorerie $101,000,000. Fonds publics bien tenus à la clôture. 5-20, 110 1/4.

Le steamer Bavaria, de la Nouvelle-Orléans, est arrivé à 11 du matin.

Mobile, 13—Vendu 300 balles de coton aujourd'hui. Marché inactif. Mid. 23 1/2 à 24. Reçu 394. Stock en main 47,633.

Louisville, 13—Tabac en baisse, vendu 117 boucauts de $5 à $8. Coton inactif. Farine superfine $8 50 à $8 75. Saindoux 15. Porc 24. Whiskey $2 23.

Temps chaud et très agréable. La rivière monte vite.

Cincinnati, 13—Farine inactive, de famille $11 25. Porc $23 50, bacon, épaules 11, côtés 14 1/2, saindoux très inactif. Beurre ferme à 45. Œufs 20. Sucre ferme.

St Louis, 13—Farine $7 25. Avoine 67. Graisse 14 1/2. Temps clair et très chaud.

NOUVELLES DU FLEUVE ET DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 13.—Descendus, les bateaux Allen, Mississippi et Lee. Le fleuve monte.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Washington, 13—La Convention d'Etat du Massachusetts s'est déclarée pour Grant et Wilson.

La Havane, 12—Sucre No 12, 7 1/8 reaux; sterling 9 1/2; change sur Paris 2 1/2 à 3 d'escompte. Or américain 1 1/2 d'escompte.

Le choléra sévit à St. Domingo. Buenas n'était pas arrivé. Hungara exercera les fonctions de président.

Paris, 12—L'encaisse de la banque de France a augmenté.

Washington, 13—Un nouveau bill de Georgie a été présenté à la Cour Suprême ce matin. M. Carpenter, au nom du secrétaire de la guerre, a objecté par la raison que nul n'était autorisé à paraître ici au nom de la Géorgie. Jenkins n'était pas gouverneur de Géorgie. La Cour examinera le bill et les objections et décidera probablement lundi.

A midi, les galeries du Sénat étaient pleines de monde. Pas une figure noire dans la foule; ce qui excite l'indignation parmi les républicains.

La galerie était presque entièrement remplie de dames. Les membres paraissent avoir borné leurs faveurs aux personnes de leurs pensions.

Les Sénateurs occupent leurs sièges habituels. En arrière, sont 150 fauteuils pour les membres de la Chambre.

Stanberry, Nelson et Curtis sont présents pour le Président. A 1 heure le juge-président Chase est entré et a annoncé que la Cour était ouverte.

Pendant la lecture du journal la tête de la procession de la Chambre parait à l'entrée du Sénat. Les membres bras dessus bras dessous s'arrêtent 10 minutes et entrent.

Un des commissaires annonce l'absence de Stevens et Butler.

Le rôle est appelé, pour administrer le serment aux sénateurs qui étaient absents. Une heure sera employée par des affaires de routine.

New York, 13—Coton, inactif, et tombant à 23 pour le middling. Or, 139 7/8. Argent 7 p. 0/0.

Liverpool, 13, après-midi.—Coton, sur mer, pour ce port, 287,000 balles, dont 125,000 de provenance américaine.

JOURNAL SAUVAGE.—Il existe dans les districts forestiers du nord du Michigan une feuille publique qui s'appelle *Home Journal* et qui est entièrement rédigée par des gens habillés avec des plumes sur la tête, des pagnes en ceinture, des mocassins aux pieds, et des tomahawks au côté. Voici un échantillon des *publications de mariage* éditées par ce journal sous le titre de "*Society News*," ce qui équivaut à la chronique parisienne du *Figaro* ou du *Hanneton*:

"Il y a promesse de mariage entre:

"M. Mis-quah-wah bow-yon (le Rayon de Soleil) et Mlle Mis-quah wah-quet-o-qua, sœur de Ne-be-nah-ah-nah-quot-way-be, le puissant chasseur;

"M. Mah-Kah-da wah bo-yon, le Con de Tanreau, et Miss Mah Kah da-qua, le Diamant Vert;

"M. Ah-ne-ne-wah-bo you, et Miss Ah-qua-wah-bo yon, la Belle de la Forêt;

"M. Kish ke-ne je-ka jah-shin, et la *chick-restauch*, la Marguerite des Prés Miss Ah-qua-ke-che-won-ou-qua!"

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 12 mars 1868.

La fin de la semaine commerciale est marquée par un marché monétaire calme. Le papier No 1 est rare et le capital est plus que suffisant, mais les prêteurs ne veulent faire aucune concession. Les bons billets et les billets hypothécaires sont à 12 pour cent par an.

L'or a ouvert à 140 3/4 contre 140 1/2 hier soir, et, après s'être vendu à 141 1/4, a clos à 140 1/2 à 141 3/4. Les transactions embrassent: $10,000, $20,000 et $40,000 à 140 3/4; $5000 et $16,000 à 141, $5000, $15,000 et $20,000 à 141 1/8 et $20,000 en deux sommes égales à 141 1/4. Hier soir, au Board, $23,000 se sont vendues à 140 1/2. Une séance du Board aura lieu demain (samedi) à midi, à la Bourse des Négociants.

Il ne s'est rien fait dans l'argent. Quelques petits lots de demi piastres américaines se sont vendues à 137 1/2 et un petit montant en piastres mexicaines à 142 3/8. Les premières sont cotées à 137 à 137 1/2 et les secondes à 142 3/8 à 142 1/2.

Les offres de change étranger ont encore été peu nombreuses. Les ventes de sterling sont: 4,000 livres, bon connaissement à 151 1/8, 1,000 livres No 1 à 152 1/4 et 11,000 livres à 151 3/4 à 152 1/2. Dans le change sur France, 100,000 francs à 3-72—Le sterling peut être coté à 151 1/2 à 152 1/4 le connaissement No 1 et clear et 152 3/4 à 153 le change de banque, le change sur France, à 3-75 à 3 72 1/2 le premier et 3 70 le second.

Le change américain étant rare, une nouvelle hausse s'y est déclarée. Les banques ont tiré à 1/4 de prime contre 1 pour hier. Les taux de commercial sont $20,000 sur New York, à vue, à 1/8 d'escompte, $15,000 et une autre somme au pair, $20,000, $25,000, $30,000 et $15,000 à 1/16 de prime, $10,000, $15,000, $25,000 et $50,000 à 1/8. La demande a été faible sur les comptoirs.

Nous n'avons à mentionner aucune vente d'actions; mais les transactions suivantes ont eu lieu, hier soir, au Board: 30 actions du chemin de fer Crescent City à $103; 31 de la banque des Marchands à $21 50; 75 à $21 75; 50 à $21 87 1/2, et 65 (5 et 10), à dix jours, option de l'acheteur, à $22. Nous renvoyons le lecteur à notre partie anglaise pour les prix des actions de différentes institutions.

Les billets de la ville ont encore beaucoup fléchi; à la clôture, il ne s'en vendait plus. Les transactions annoncées sont $1000, en petits, à 25 1/4 d'escompte, $1000 en gros et $5000 en petits à 26, $5000 à 26 1/2 et $3000 à 27. Hier soir, au Board, $1000 en petits à 22 et $1000 à 22 1/4. Les courtiers achetaient, de bonne heure, à 25, ils ont ensuite refusé de donner plus de 27 à 30 et ne se montraient pas anxieux d'acheter. Les billets de l'Etat sont nominaux à 48 à 52. La dernière vente (annoncée) de billets de la banque de la Louisiane a eu lieu lundi, et $10,000 ont changé de mains, ce jour là à 30 cents à la piastre.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 13 mars 1868.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 5000 balles, prises à des prix en quelque sorte plus faciles, mais qui n'ont pas montré de baisse matérielle. Nous cotons actuellement ordinary à 20 à 21 c., le good ordinary à 22 à 22½, le low middling 22½ à 23, le middling à 23¾ à —, et le strict middling à 24 à —.

Les démarches ont été meilleures à l'ouverture du marché, mais les offres faites ont été au dessous des vues des facteurs, qui, de leur côté ont refusé de faire des concessions en baissant les prix d'hier. Cependant, plus tard, ceux ci ont plus librement fait face à la demande, et bien que le mouvement n'ait pas, en aucune façon été générale, il n'en est pas moins un fait que le montant s'est montré un certain avantage en faveur des acheteurs et en même temps généralement conformes aux cotes citées plus haut.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15256
Reçu aujourd'hui	3998	
" précédemment	557128	
		561127
		576383
Expédié aujourd'hui	5452	
" précédemment	470821	476273
Stock en mains		100110

Les cotons expédiés aujourd'hui ont compris 1852 balles à destination du Havre et 3600 pour Liverpool.

FRET.—Le marché est calme et les offres de fret pour les ports étrangers que pour le cabotage sont en ce moment fort peu nombreuses et nos cotes sont: Coton sur vapeurs pour Liverpool 11/16 à 3/4 d la liv, pour N York et Philadelphie 1 c, pour Boston 1¼ c, tabac pour New York $10 à — le boucaut, pour Boston et Philadelphie $12, sucre pour les ports du Nord — le boucaut, mélasse — le baril, farine pour New York, Boston et Philadelphie 90 c le baril, maïs pour les ports du Nord 20 c le boisseau. Sur voiliers les taux sont: ¾ à 9/16 d pour le coton pr Liverpool, 15/16 à 1¼ c pour Havre, 1¼ c pour Brême et ¾ à ¾ c pr N York et Boston. Le Tabac pour Brême 45s 6d la liv, pour Liverpool 47s 6d, pour New York et Boston $6, sucre pour les ports du Nord, — le boucaut, mélasse — le gallon, farine pour New York et Boston 75 c le baril, pour Liverpool 5s, pour le Havre $1 25, maïs pour les ports du Nord, 17 à 20 c le boisseau, pour Liverpool, 15d, pour Glasgow 16½ d.

SUCRE ET MÉLASSE—de la Louisiane. Il est arrivé ce matin 90 boucauts de sucre, 26 barils et 28 demi barils de mélasse. Les envois qui nous en arrivent sont faibles et la demande ne se fait que pour le commerce local et les ventes ont lieu par placements à 10 c la livre d'inférieur, 12 à 12½ c le commun, 13½ c pour le fair, 14 à 14 1/2 pour le fully fair, 14¾ pour le prime, 16 c pour le choisi, 16 cents à — c pour le jaune clarifié 17 c pour le blanc et 14 à 14¼ c pour le seconds. Mélasse, 65 c le gallon de commune recuite 80 c pour la prime recuite, 70 à 80 c pour la recuite provenant de raffineries et $1 c $1 10 pour le golden syrup.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers Alice V. et Longworth, de Cincinnati, sont arrivés ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—La demande a été bonne et le marché ferme aux prix antérieurs. Les ventes ont embrassé 2000 barils dont 100, 100 et 250 de fine à 9 50, 100 de superfine à des conditions privées, 100, 100 et 100 de à $10, 50 de à $10 12½, 100 de à $10 25, 45 de double extra à $11 50, $10 50, 50, 130 et 100 de triple extra à $11 50, 100 de à $11 75, 50 de à 12, 100 d'extra de choix à $13 75, 50 et 200 de à $14 et 150 à $15 le baril. Durant la semaine les prix ont couru en s'alignant avec les chiffres reproduits ci-dessus.

MAÏS. Les prix ayant un peu baissé, la demande a été bonne, aujourd'hui, et elle a été faite pour le commerce et pour l'exportation. Les ventes ont embrassé 13226 sacs, dont 300 de blanc à 95 c, 4500 de à 96 c, 1506, 2276 et 3000 de à 96½ c, 500 et 1000 de blanc, en lot à 97½ c et 150 de jaune à $1 le boisseau. Les prix se sont alignés, cette semaine, entre 95 et $1 le boisseau.

AVOINE—Le marché est calme, mais ferme à maintenir les prix d'hier. Ventes, aujourd'hui de 900 sacs, dont 450 en mauvais état, à 86 c, 60, 50 et 311 de prime à 78 c le boisseau.

SON—60 et 150 sacs se sont vendus aujourd'hui à $1 70 les cent livres. La demande de l'article ne se fait que pour le placement et durant la semaine les prix ont été de $1 70 à $1 75 les cent livres.

FOIN—750 balles de prime Ohio se sont vendues aujourd'hui à $8 le tonneau.

SAINDOUX—Le marché est calme, mais les détenteurs tiennent fermement aux prix d'hier. Ventes, aujourd'hui, de 25 barillets à 16 c et de 100 barillets de prime à 16¼ c la livre.

BACON—Le marché continue à être fort calme et les prix de l'article sont sur le déclin. 25 barriques d'épaules et 25 barils de côtés désossés ont changé de mains à des conditions privées. Les prix sont tout à fait trop incertains pour permettre d'établir des cotes correctes. Les épaules se vendent en détail à 11½ c, les côtés désossés 15¼, les jambons passés au sucre 17½ à 18½ la livre.

PORC—Le marché est calme. Les prix de l'article ont éprouvé une forte baisse et ils sont encore trop incertains pour permettre d'établir des cotes correctes. Le mess se vend par placements à $25 50 le baril, précédemment, durant la semaine, les prix du mess sont tombés à $26 50 à $25 50 le baril.

VIANDE VERTE—Les commerçans s'en pourvoient à 11 à 11½ la livre d'épaules.

COMESTIBLES—Les pommes de terre se vendent au baril $1 25 à $4 75 le bar. les oignons commandent $3 à $9, les choux se vendent $— à $— le cent, et la choucroute — le baril; les pommes valent $5 à $7 — le baril.

ŒUFS—Les œufs en caisses se vendent 16 à 17 cts la douzaine, et en barils $13 à $15.

RAMIE RAMIE.

M. A. FERY m'ayant nommé agent pour la vente de RACINES DE RAMIE récoltées sur son habitation (dans la paroisse St-Jacques) j'en offre au plus bas prix du marché et en quantité au gré des acheteurs.
s'adresser à MM. BOULIGNY & ESCLAPON, Négociants-commissionnaires, rue Baronne, No 43.
D. M. ENSWORTH,
Marchand de graines de jardinage, de Landreth, en gros, Rue Gravier, No 113.
6 mars—1 m Nelle-Orléans.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City 14 mars 1868.

Arrivé, dans la semaine—815 bœufs du Texas, 5 bœufs de l'Ouest, 131 veaux et veaux d'un, 629 cochons, 645 moutons et 2 vaches à lait.

Vendu—1,886 bœufs du Texas,—bœufs de l'Ouest, 738 veaux et veaux d'un an, 293 cochons, 355 moutons et 33 vaches à lait.

A vendre—139 bœufs du Texas, 5 bœufs de l'Ouest, — veaux et veaux d'un an, 478 cochons, 290 moutons et 34 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net,	— 8 à — 12
do do 2me qualité, do	— 8 à — 9
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête	45 — à 60 —
do do 2me qualité, par tête	25 — à 35 —
do do 3me qualité par tête	15 — à 25 —
Cochons par liv., gr.	— 8 à 12
Moutons 1ère qualité par tête	4 00 à 6 00
do 2me do do	2 50 à 3 00
do 3me do do	1 50 à 2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	— — à — —
Vaches à lait, de choix, par tête	80 — à 125 00
do de 2e qualité, par tête	50 — à 80 00
Veaux d'un an, par tête	10 00 à 12 00
Veaux de lait par tête	10 — à 14 00
Chèvres par tête	1 50 à 4 00

Décédé hier matin à 7 heures, à l'âge de 71 ans, JACQUES SOYE, vétéran de 1814 et 15, natif de la paroisse Plaquemines. L'enterrement aura lieu ce matin à 9 heures précises. Le corps est exposé chez son frère, Martin Soye, rue Montégut No 30. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille sont invités à y assister.

Décédé, à l'âge de 38 ans et 6 mois, le Sociétaire PIERRE MARES, né à Bordeaux, Gironde, France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi.
Nlle-Orléans, 14 mars 1868.
Par ordre du Président,
JH. GIROD.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré lundi, 16 mars, à 7 heures et demie du matin, à l'Eglise des Jésuites, rue Baronne, pour le repos de l'âme du Rév. FRANÇOIS ISIDORE TURGIS. Les amis du défunt et les membres des Sociétés qu'il dirigeait, sont spécialement invités à y assister. 1f

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré samedi 14 mars à 8 heures A M, à l'église St. Barthelemy, à Alger, pour le repos de l'âme de feue Mme AZÉMA GRAVOIS, née Lorio. Ses amis et ceux de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation.

Taxes d'Etat.
Aux Contribuables du Second District.
LES contribuables sont prévenus que les Taxes d'Etat et les Licences sont dûes. Ceux qui désirent éviter les frais sont requis de venir s'acquitter à mon bureau immédiatement.
L. E. LEMARIÉ,
Percepteur des taxes d'Etat, 2ème District.
14 mars—5f

Avis au public.
LOTERIE DE LA HAVANE.
AYANT reçu une liste du tirage du 10 mars (copiée à la main) nous paierons tous les prix correspondant à cette liste.
FERNANDEZ & VILLA,
Encoignure Douane et Royale.
14 mars—3f PP

GRAND ASSAUT D'ARMES
au No 13 de la rue Dryades, près Canal,
(Maison Maunesier)
Donné par les maîtres les plus distingués de cette ville, le dimanche 15 mars, à midi,
AU BENEFICE
d'un matelot français, naufragé, sans aide et sans ressources.
Pointe, contre-pointe, canne, bâton, chausson et boxe.
L'assaut se terminera par une lutte entre amateurs.
Prix d'entrée......50 cents. 14 mars

AVIS.
LES créanciers de la succession de BAZILE DÉDÉ et F. V. Bazile sont notifiés d'avoir à se présenter à O. Drouet, avocat de l'exécuteur testamentaire, Passage de la Bourse, No 113 et de lui faire connaître le montant de leurs réclamations et les titres sur lesquels elles sont fondées. 14mars—14,18,24

A vendre.
GROCERIES. La nouvelle grocerie située au coin des rues Ste-Anne et Miro, avant un stock de choix et une bonne clientèle. On vendra le stock avec le transfert du bail. S'adresser à F REICHMANN, au coin des rues Ste-Anne et Miro. 7mars—1m

Société des Enfants de Marie.
UNE réunion générale aura lieu DIMANCHE prochain, 15 du courant, à midi et demi, chez Mme Boudousquié, rue Claiborne, No 191, entre Dumaine et St Philippe. Les affaires de la plus haute importance devant être traitées dans cette réunion, on espère que toutes les sociétaires seront présentes. 13 mars—3f

Avis.
Bureau du Chemin de fer d'Orléans.
DES Propositions cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie jusqu'au mardi, 24 courant à midi, pour la construction des écuries, dépôt, atelier de travail, etc., à l'usage de la Compagnie, conformément au plan et cahier des charges fait par L. H. Pilie, ingénieur de la Compagnie.
Des propositions séparées seront également reçues au bureau pour l'ouvrage fait séparément, comme suit: Savoir: 1e la maçonnerie, 2e charpente et la peinture, 3e la fourniture de couvertures en fer, 4e Les couvertures en ardoises, 5e Les puits, 6e Le fer planterie, 6e Les cuves, 7e Le nivellement et le remblai du terrain.
La Direction se réservera le droit d'accepter ou de rejeter les susdites propositions en partie ou en totalité.
Par ordre de la Direction.
11 mars—ad 10 JULES BÉNIT, Secrétaire

Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.
LE Bureau de la Compagnie est ouvert au No 18 rue DAUPHINE entre CANAL et DOUANE pour la transaction des affaires.
GEORGE CLARK, Président. JULES BÉNIT, Secrétaire.
1 mars—1m
La *Tribune* est priée de copier en français.

MONSIEUR CHALIN Jardinier, est prié de passer au coin des rues Claiborne et Champs Elysées.
14 mars—1f

A vendre,
GROCERIES. La belle grocerie située à l'encoignure des rues Marais et Ste Anne No 227. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, ou chez M. F. STUCKEN, encoignure Conti et Marais, à la grocerie. 13mars—3f

"Board of Brokers."
Nlle Orléans, 11 mars 1868.
CE Bureau reprendra ses séances de jour, au "Merchants' Exchange Company," Samedi prochain et jours suivants, à midi et demi.
Par ordre. EMILE BOUNY, Secrétaire et Trésorier.
12 mars—3f

Demande de Jardinier.
UN jardinier français ou allemand, avec ou sans famille, connaissant la culture de la vigne, pourrait trouver dans un endroit très sain une place avantageuse.
S'adresser rue St-Charles, No 85, office au premier.
12 mars—3f

Avis aux passagers.
☞ Le navire GUIPUZCUANO, capitaine Giraud, partira pour le Havre, le 20 mars.
Les passagers sont priés de venir régler le prix de leur passage, nulle cabine n'étant retenue sans autrement.
C. CAVAROC, No 5 Passage de la Bourse.
11 mars—5f

Jos. P. COULON,
(Successeur de Price et Coulon,)
PLOMBIER,
Rue du Camp, No. 106, après la rue Poydras.
AGENT pour la vente des Fourneaux de cuisine "Defiance" de Mott. Il est prêt à fournir les installations pour bains chauds, bains froids et douches; les robinets à bain, les tuyaux en tôle et en plomb, des pompes et tout ce qui se rattache au commerce du plombier. Il se charge, dans un court délai, des travaux de maisons et de navires.
20 oct—6m DJS

Demande de Domestique.
ON demande un excellent domestique de salle à manger. S'adresser au No 88 de la rue de l'Esplanade, de huit à neuf heures du matin. 11 mars—3f

Avis.
Au Commerce de la Ville et à celui de la Campagne.
CIGARES de la Havane, importés et faits ici. Cigares du pays et Tabac de la Havane en feuilles, à vendre, au plus bas prix du comptant, pour des billets de ville de toutes les dénominations, par
C. J. LEVEQUE,
11 mars—7f Rue de la Vieille Levée, No 46.

Banque de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 9 mars 1868.
UNE réunion des actionnaires de la banque de la Louisiane aura lieu au local de la banque, SAMEDI PROCHAIN, 14 du courant, à midi—dans laquelle le rapport du comité d'actionnaires nommé le 27 du mois dernier, leur sera présenté.
10mars—6f J. F. IRVINE, caissier.

Restaurant des Etats-Unis.
Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il fera samedi, 14 du courant, la réouverture du Restaurant des Etats-Unis, à l'ancien local, No 128, rue de la Commune. La maison sera, comme par le passé, pourvue de ce qu'il y a de plus fin et de plus délicat au marché, et la plus grande attention sera donnée au choix des vins et des liqueurs.
10mars—1m FRITZ HUPPENBAUER.

Mr. J. GALINIER
A transféré son magasin
Au No. 101, rue Royale,
ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.
Grand déballage de marchandises de printemps et d'été.
Toutes les NOUVEAUTÉS FRANÇAISES en ARTICLES DE MODES seront offertes aux acheteurs.
Prix très avantageux pour du comptant.
mars—1m

BUSH & GOODE, Avocats,
LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Graham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

Bois de choix pour comptoirs, etc
DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clôre une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 184.
1sla—1an.

Bois, Charbon, Sable, &c.
J. C. KATHMAN.
(*Fabrique de Toits des Tropiques*),
Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,
RUE BIENVILLE, No. 224,
Coin Marais, Nlle Orléans
LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin, DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

VENTE AU RABAIS.
Livres français, Alphabets, Grammaires françaises et autres ouvrages pour l'enseignement en français; dito en anglais; dito pour un Français apprendre l'anglais ou pour un Anglais apprendre le français; dito pour un Anglais ou un Français apprendre l'espagnol ou un Espagnol apprendre l'anglais.
Ouvrages sur les Sciences l'Industrie; Manuels Roret; Romans français; Bibliothèque amusante; pièces de théâtre; livres de piété &c. &c.
AUSSI—Articles de Bureau, Articles d'Ecritures, Boîtes pour renfermer l'argenterie; Coutellerie fine française et anglaise; Plumes en or et Porte Plumes; Portefeuilles, Sacs; Peignes pour dames: Boîtes de Maroc garnies et non garnies; Dominos; Jeu d'Echecs; Loto; Garnitures en os et en nacre pour Maroc; Jetons en os, ivoire &c. &c.; Articles de dessin et de peinture pour Aquarelle; Albums et Cartes photographiques.
☞ Toutes les Marchandises non vendues d'ici au 23 mars courant seront vendues à l'encan par M. Gabriel Léaumont, sur catalogue.
13 mars—4f PP A. RALU.

Dissolution.
D'UN commun accord la société connue sous le nom de Voisin & Drouet, est dissoute à partir du 7 courant.
EDOUARD DROUET liquidera les affaires de la maison.
A. D. VOISIN,
EDW. DROUET.
Edouard Drouet continuera les affaires de commission pour son propre compte.
7mars—15f EDW. DROUET.

Ufficio Consolare d'Italia.
Le morti e le nascite d'italiani avvenute nella città di Nuova Orleans devono essere dichiarate nella Cancelleria Consolare di Sua Maestà. Le nascite devono essere denunciate nel termine rigoroso di cinque giorni.
Il sottoscritto richiama i suoi amministrati all'esatta osservanza di questa disposizione del vigente Codice Civile, che ha per oggetto di assicurare la regolare tenuta dei Registri dello stato civile nel regno e di guarentire gl' importanti interessi che ne dipendono.
Nuova Orleans, 8 marzo 1868.
8 mars—15f—02j F. SANMINIATELLI.

EXPOSITION UNIVERSELLE.
PLANTES A FLEURS, ROSIERS, BULBES ET ARBRES FRUITIERS, VIGNES &c.
98.........Rue de Chartres..........98
M A KONNA a l'honneur d'annoncer à Messieurs les amateurs qu'il vient d'arriver tout récemment de France avec une grande et riche collection de plantes de toute espèce choisies avec le plus grand soin; élégance de la forme que par la richesse des variétés. Le tout à des prix modérés. Des catalogues seront délivrés aux personnes qui l'honoreront de leur visite. 5mars—8

Cigares de la Havane au drawback
200,000 Cigares des célèbres marques de Cabañas, Figaro, La Meridiana, La Excepcion et Partagas, à vendre, en lots, par F. A. GONZALES,
8mars—5 Encoignure Union et Carondelet

200,000 Cigares
Des célèbres marques CABARGA, la CORONA, LA EXCEPCION, CABANAS, UPMAN, FIGARO et autres—tous garantis importés, et à vendre en détail, par F. A. GONZALES,
Au No 2, rue Carondelet, près Canal;
" " 21, " " encoignure Commune
" " 50, " " " Union
8mars—5

Tabac en feuilles de la Vuelta Abajo.
7 balles tripes très supérieur. A vendre par F. A. GONZALES,
8mars—5 Enc. Union et Carondelet

Cigarettes garanties importées
A (2) paquets pour (15 cts) quinze sous.
15,000 PAQUETS CIGARETTES de la célèbre marque "Para Usted" de la Havane, garanties importées, à vendre à deux (2) paquets pour quinze sous, par F. A. GONZALES,
Au No 2, rue Carondelet, près Canal,
" " 21, " " encoignure Commune,
" " 50, " " encoignure Union.
8 mars—5f

ENDUIT DESSICATEUR
contre l'humidité des murs.
J'AI l'honneur de faire connaître, dans l'intérêt de ceux qui souffrent à cause des appartements humides et malsains qu'ils habitent, qu'ayant composé un ciment spécial pour être appliqué à l'intérieur des murs, je suis à même de rendre les chambres maisons ou appartements du rez-de-chaussée aussi sain et sec que ceux des étages supérieurs. Je fais aussi une chappe en ciment pour les planchers en bois, au niveau de terre de manière que les parquets en bois, puissent y être appliqués immédiatement.
La qualité du ciment composé étant de beaucoup supérieur à celle du ciment ordinaire, ne coûte que le même prix que dans les prix des ciments ordinaires. Tout propriétaire qui voudra faire enduire une chambre en ciment pour en faire état de sécheresse et insalubrité, sera satisfait.
L. CRISON, Nos 103 et 105 rue Bourbon
25 fév—1m à côté de l'Opéra

Tout le monde le prend.
AMER DE BRADY,
POUR LES FAMILLES.
CET Amer guérit de la DYSPEPSIE, de la DYSSENTERIE, de la CONSOMPTION, de la TOUX, du CHOLERA MORBUS, des MALADIES DE FOIE, des MAUX DE REINS.
Il est aussi un préservatif infaillible des FIEVRES EN FRISSON.
Il ne faut donc pas s'étonner que CHACUN LE PRENNE.
Pour les voyageurs et tous ceux qui sont exposés à souffrir du changement de diète et du changement d'eau, une bouteille de ce merveilleux amer est d'un grand secours. Toutes les familles devraient s'en pourvoir. C'est un remède agréable, qui se prend sans mélange de dangers et qui agit promptement.
A vendre par tous les pharmaciens et marchands. Fabriqué et à vendre, en gros, par
D. C. BRADY & CO,
45 Fourth street Louisville Ky.
ETHELL & THOMAS, agence générale,
Rue Poydras, No 175
15 fév—1m N. W. Orléans Lne.

Banque des Citoyens de la Nlle-Orléans.
LE 21 du courant, à une assemblée annuelle des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:
C. T. Buddecke, Louis Schneider,
Fred. De Bonde, Wm. Edwards,
Edw'd Conery, Henry Abraham,
Jno Marks, Frank Roder,
Henry Rice.
Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. C. T. Buddecke a été élu Président de la banque.
26fev—1m JULES CASSARD, Caissier.

MALADIES DES YEUX.
LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.
Consultations de 11 à 4 heures au No 140 rue Canal.
Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—6m—Dj

J. Hernandez,
COURTIER.
11........rue Carondelet..........11
A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fev—3m

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouilloires à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations ou de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—6m LEEDS & Co.

Moulin à riz---Moulin à riz.
NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY inventeur du meilleur plan à riz et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire ou à surveiller la construction des moulins qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.
On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de M. Kinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO.
14 déc—3m Au coin des rues Delord & Foucher.

Whiskey, Vin, Cognac.
300 BARRIQUES Vin de Bordeaux à $45 la barrique. Whiskey, Brandy et Cognac, à meilleur marché qu'ailleurs.
A vendre par B. CAMET,
Importateur et commissionnaire,
16fev—1m 31 rue Dumaine, entre Chartres et Levée

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
196.........RUE DU CANAL..........19
entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.
Consultations en français ou en espagnol et en anglais.
10 mai—PP

Le Dr. CHARLES S. KELLS,
DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.
Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24mars—PP 1m

PLUS DE MAUX DE DENTS
E. RABASSE,
Chirurgien-Dentiste,
Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale.
ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.
Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. a. m à 3 h. p. m. 17 mai

Le Dr. F. H. Knapp,
Chirurgien dentiste,
A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger.

MOULOR & DUMESTRE,
IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,
13.........Rue de Chartres.........13,
Assortiment même rue Notre [illegible] 2sept—6m

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix:
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce, toiles cirées, nattes, &c. &c.
NATTES—De Chine, couleurs unies et de Chine; pour planchers de route.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE, Droguet toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES toile et coton, à raies, &c.
CORNICHES, Bandes, Flambeaux, &c. 29 sept

AGENCE GENERALE

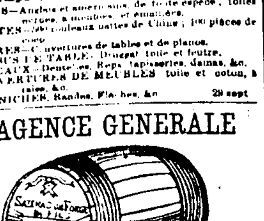

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils,
De Alphonse Cabuzac,
Champagne Chas Heidsick,
Porto de K. Caset.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIE & Co.
2fév—1an 37, Vieille Levée.

LOUISIANA SELTZER AND MINERAL WATER MANUFACTORY,
No. 71, RUE POEYFARRÉ.
EAU DE SELTZ fournie dans toute la ville à 5 cents le syphon.
EAU DE SELTZ mise en bouteille pour la campagne à $2 la boîte d'une douzaine et $5.25 pour un baril de trois douzaines.
EAU DE VICHY à $5 cents la bouteille.
AUSSI
EAU DE SELTZ GOUDRONNÉE.
Boisson Apéritive, Tonique, Digestive et Diurétique.
Nos employés sont pourvus de tickets afin de faciliter le change.
Les ordres laissés à la Fabrique ou adressés à la Boîte No. 1513 à la Poste, seront promptement exécutés.
TREBOUCET & LETOREY, Propriétaires.
12 mars—3f

Loterie de l'État de la Géorgie,
Au profit de l'Asile des orphelins de maçons
PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 13 MARS
—No 227.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
26	72	56	5	35	15	18	46	37	28	62	27			

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 40 de la rue St-Charles, ou "on peut les voir.
Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.
DAVE C. JOHNSTON, Agent,
5 fev—1m

T. B. MOORE,
Poseur d'installations de gaz et p'ombier,
84.............RUE BARONNE.............84
ANNONCE au public qu'il vend, en ce moment, tout son stock d'installations aux prix coûtant, au comptant. Il pose les installations de gaz et les tuyaux dans les maisons, aux prix les plus raisonnables. Il a constamment des bulgorières, des installations de becs d'annonce des robinets &c. 22fév—1m

AVIS.
LE beau navire français GUIPUZCUANO, capitaine Giraud, partira pour le Havre, dans le plus bref délai.
Pour passage à la chambre, ce navire ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Hôpital, ou à C. CAVAROC,
5mars—8f No 5 Passage de la Bourse.

POUR GENES—Le fin trois mâts CRISTOFORE COLOMBO, capitaine Ore o, ayant son chargement engagé, partira sous peu pour Gênes. Pour passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, poteau 45 Quatrième District, ou à ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson, entre Levée et Chartres
5mars—8f

INSTITUTIONS
INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de la ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, et l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les routes du commerce. Catalogues envoyés à qui le demande.
5 nov—PP RUFUS DOLBEAR Président.

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.
L'Anglais le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à assidus aux élèves.
Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.
Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix: $5.
Le Collège est situé rue Hôpital, No 124, entre Dauphine et Bourgogne 24 oct—MVD

JACOB OTT, Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 25, Cercle Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13 nov—1an

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE
HAY & MEHLE,
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner
Rue du Commerce, 62 (44) Nlle-Orléans
1janv—3m

Madame STEWART,
236.........Rue d'Orléans.........236
Première porte au-dessus de la rue Claiborne.
Vient d'arriver d'Europe et s'est établie à la Nlle-Orléans. C'est une des plus célèbres NÉCROMANCIENNES du siècle. Elle consulte d'abord les cartes, puis lit dans la main. Elle est persuadée de pouvoir satisfaire les personnes qui la consulteront. Consultations tous les jours, de 8 heures du matin à 9 heures du soir.
22 fév—1m—PP

A LOUER:
ECURIE, REMISE et GRANDE COUR, propres pour chevaux, voitures, wagons, charrettes, drays, &c. S'adresser chez J. Barré, sellier, rue Bourbon, 204, entre Dumaine et St-Philippe.
J. Barré annonce au public qu'il a reçu un assortiment de selles, harnais, selles, brides et articles de chasse, par le steamship Panthéon, venant du Havre.
Rue Bourbon, 204, entre Dumaine et St-Philippe.
28 fév—3m—(les 2)

A LOUER.
La grande maison en briques, ayant huit (8) belles chambres et vérandah No 228 de la rue Royale. Un bon locataire peut l'avoir à un prix modéré. S'adresser à un des magasins de Mr. Dannigan, rue Royale, No 230, coin St Philippe, ou au No 163 de la rue du Canal. 4mars

Belle propriété à vendre ou à louer
Rue St. Philippe No. 308.
Une belle maison de résidence à étage, bâtie dans le genre le plus moderne avec toutes les cheminées en marbre blanc, ayant au rez-de-chaussée un double salon avec arche, salle à manger, vestibule et galerie au rez-de-chaussée ainsi qu'en haut, contenant huit chambres, cour carrelée, cuve, etc.
La dite propriété sera vendue à l'amiable ou bien louée à raison de $70 par mois. S'adresser rue d'Orléans No 76. 20fév—1m

GRAINES DE JARDINAGE
Graines de jardinage, de Landreth—Récolte de 1867—H Hafner a maintenant un choix complet de graines de la saison d'hiver et de printemps, et l'a reçu de l'établissement de D. Landreth & Son, à Philadelphie.
Un beau lot d'oignons.
Un choix de graines de fleurs.
Les marchands de la campagne peuvent se pourvoir chez lui de graines par douzaines, centaines ou milliers de papiers.
H. HAFNER, Rue St-Charles, No 165,
24déc—3m En face du Théâtre St-Charles

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE ST.-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA,
Propriétaire,
5 fev—1an

HARENGS DE HOLLANDE,
Reçus directement par le navire ISLAND HOME.
SAVON DE A. BILLAUD.
ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.
A vendre par S. HESSE.
janv—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

D. K. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT.
SCRUGGS & BARTLETT,
ENCANTEURS,
No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée.
☞ Avances faites sur consignations. 21 jan—1an

R. C. BARROW,
AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
ET
Agence Générale Bureau.
15..................Rue Carondelet..................15
SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de campagne. Il se charge aussi du recouvrement de loyers, &c. 21 janv—3m

PERUVIAN BARK BITTERS.
(Bitters de Quinquina du Pérou.)
CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT
Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.
PRÉPARÉ à la NOUVELLE ORLÉANS d'après la recette d'un MÉDECIN PRATIQUANT DU SUD, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU spécialement à cet effet.
Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.
Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.
Dr. M. PEEL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants
NLLE-ORLÉANS (Le), 124, rue de Chartres.
Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros.]
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS.

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.
E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
23 aout Enc. Conti et Bourgogne.

TRAITEMENT SPÉCIAL ET GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES. Le Docteur A. DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie et des voies urinaires.—Il guérit aussi de la Surdité, si chronique qu'elle soit, est garantie en 20 jours.—Cabinet de consultation: encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans No 78. 14 janv—1an

L. CRESSON,
PEINTRE,
103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.
Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tentures et décoration ainsi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky
POUR LE 13 MARS—CLASSE 224.
Plan de Police.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
32	75	61	18	67	59	64	45	5	14	69				

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légales.
C. T. HOWARD,
Marchand de billets de loterie,
Au coin des rues Camp et Commune.
AVIS—Méfiez-vous des prétendues loteries.—Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat du Kentucky sont publiés dans le Herald et le Times de New York dans l'Enquirer de Cincinnati, le Republican de St. Louis et d'autres journaux; et que les tirages sont toujours exacts.
24 fév—1m Bureau, rue St Charles, No 40.

NOUVEL ÉCLAIRAGE!
Huile Anchor! Huile Anchor!
HUILE NON EXPLOSIBLE,
A vendre par
J. L. DUJARRIC,
Au No 849, rue des Remparts,
(Encoignure Désirée.)
4mars—1m—3fps

UNE NOUVELLE LUMIÈRE.
Anchor Oil! Anchor Oil!
PLUS d'explosion! Un tiers meilleur marché et durant autant que l'huile de charbon. Ni mauvaise odeur ni fumée. Il suffit de mettre un nouveau bec à la vieille lampe. La puissance de cette huile est "de cinquante pour cent au dessus de celle de l'huile de charbon; la lumière en est plus fixe que celle du gaz, elle l'égale sous le rapport de la beauté, de la propreté et de la sûreté.
L'huile "Anchor" est l'invention d'un chimiste expérimenté et mérite de prendre place parmi les plus grands succès de ce siècle de découvertes. Elle a obtenu le seul diplôme que la Foire de St-Louis avait destiné aux huiles, et à la Foire de Cleveland le premier prix lui a été décerné.
E. A. WENTZEL,
Rue Royale, No 209, coin Dumaine,
Seul agent pour la Louisiane
☞ On demande des agents 26 fév—1m

EXTRAIT DE CALDWELL.
HUILE qui rend aux cheveux gris leur couleur primitive, et soulage promptement les douleurs nerveuses de la tête. Elle a une odeur délicate, rend la chevelure flexible et luisante, et en favorise la croissance. Inutile de se laver les cheveux, afin d'employer l'oreiller.
A vendre par tous les principaux chimistes et pharmaciens et au dépôt de M. Felix Saron, rue Baronne, No 14. G. H. CALDWELL, propriétaire de la patente.
Hôtel des Etrangers, rue de Chartres No 128.
Nouvelle-Orléans, le 13 février 1868.
Après avoir soumis à une épreuve le CALDWELL EXTRACT pour les cheveux, et en avoir fait l'application moi-même, j'ai reconnu que c'est une des meilleures préparations qui, de toutes les autres, ont fait ce que j'y avance ma signature.
FELIX SARON, importateur de cheveux, dépôt No 14 rue Baronne, près Canal.
19 janv—PP—D Merc V

La Malle des Etats-Unis,
ENTRE
La Nlle-Orléans et New-York.
ET TOUTES LES VILLES DE L'EST.
Sera transportée, par ordre, sur le GREAT MIDDLE ROUTE (Grande voie du Centre), via
HUMBOLDT et
LOUISVILLE,
A cause de sa rapidité et les facilités plus grandes offertes par cette ligne.
La Compagnie du Chemin de Fer de Louisville et de Nashville a le contrôle de toute la ligne entre Memphis et Louisville: c'est la seule ligne qui a deux convois tous les jours, de Memphis à l'Est.
A Louisville, il y a quatre convois quotidiens pour les points de l'Est.
Les billets par la voie de Humboldt peuvent servir pour la voie de Nashville à l'option des passagers.
Pour les détails et pour les billets, s'adresser au Bureau, au coin des rues Camp et Commune, et au dépôt du chemin de fer de Jackson.
A. W. ROUNTREE,
1er mars—1m Agent Général au Sud.

Vins d'Espagne exclusivement.
EN MAGASIN, D'IMPORTATIONS RÉCENTES,
60 Barriques de vins de dessert des marques suivantes: Macabeo, Garnacha, Rancio, Sherry et Porto.
125 Barriques olives espagnoles.
A vendre par M. PESANT agent,
22 fév—1m No 5 Carondelet.

A VENDRE
UNE GRANDE TOMBE (avec un terrain) touchant à celle de M. St Romes dans le rue St Louis près la rue Claiborne. S'adresser au No 176 de la rue du Camp, près Julia.—Egalement un cottage complètement meublé, (à vendre ou à louer) situé à Mandeville, sur le bord du Lac Pontchartrain, près de l'Hôtel, par le bon meublé, ayant huit chambres, cuisine, écurie, jardin, etc, etc. S'adresser à M. Edwards, rue des Champs-Elysées, No 143, près la rue Dauphine—dans la rue Champs-Elysées, à prix très modéré. S'adresser au No 176 de la rue du Camp.
2 fév—1m

Etat de situation de la Banque des Marchands le 24 février 1868, avant la reprise des opérations actives.

PASSIF.

Capital—4 472 actions à $50		$224,160 00
Dépôts individuels	$8,459 93	
Dû aux Banques et banquiers	137 40	
Dividendes non payés	5,635 00	
Check sur New York (non payé)	38 70	14,271 03
Circulation		19,015 00
		$33,286 03

ACTIF.

En caisse	$36,875 39	évalué à	$36,875 39
Effets à recevoir	16,599 73	"	16,599 73
" protestés	19,172 07	"	5,000 00
100 bons de la ville de la N O en faveur des chemins de fer	100,000 00	"	65,000 00
100 bons du Chemin de fer de Jackson, 1ere hypothèque	100,000 00	"	65,000 00
40 actions de la Banque des Marchands pris en règlement	1,200 00	"	800 00
Coupons d'intérêt, passé dû	360 00	"	216 00
Maison de banque (en litige)	20,000 00	"	....
Propriétés foncières	42,000 00	"	42,000 00
Installations de la nouvelle banque, &c	2,500 00	"	2,500 00
	$512,714 24	"	$[illegible] 17

1er mars—15j THOS. L. DIX, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,
Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.
LES risques d'incendie, de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.
CHAS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.
A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 décembre 1867 M. CHAS. ROMAN a été élu président et M. TARLETON, secrétaire.
Directeurs:
Chas. Roman, Wm. A. Shrepshire,
S. L. Millaudon, F. A. Peterson,
T. Batily Blanchard, S. N. Moody,
Thos. C. Payan, F. Olliquet,
Domingo Fatjo, Saml. W. Todd.
Arthur Forstall
—INSPECTEUR MARITIME—
R. L. Roberts [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.
Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867 ... $321,[illegible]
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c payées dans la même période ... 217,740 78
Actif le 31 décembre 1867 ... 274,724 02
Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques de mer, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.
ALFRED MOULTON, Président
WM M. PERKINS, Vice Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.
—Directeurs—
J. M. Allen, J. H. Ladwigen, E. K. Converse,
A. Moulton, Wm Chambers, A. H. May,
R. P. Ethell, John F. Moore, Robert Hare,
Wm M. Perkins, J. E. Isenhour, John C. Rogers.
21 fév—11 m t. l. 2 jours

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL. MARS 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B
Barbot, cordier
Bressals
Bonsouvrier
Beck Nicolas
Bolabi Mme et ses enfants
Barbe Mme, née Gomez
Blaise Jean
C
Charmolue Paul
Colin Frederic
Comer Auguste
Cajus Mme, née Catoire
Cromback Auguste
D
Dosat Dominique
Durand André
Dupont Joseph
Decosta M et Mme
Dopes M. et Mme
Dufour Numa
Dufeller Antoine
Dinod Edouard
Debruille Alexis
Denisot Pierre Charles
Desmousseaux Pierre
E
Estampe Pierre
Espagnac Jn Florentin
F
Faré Ligé Bernard
Fournier Mme Vve, née Bujol
Faloy Ernest
G
Girod François
Guy Charles
Gallard Auguste
Guettu Mme Vve née Catoire
Gellato Théophile
Guibert Isidore
Guise Mme née Meunier
H
Hamilton Mme née Julie Hulleit
Hisler Antoine
J
Jacob Nicolas
K
Kraitie Jacques
L
Lamont François
Laurent Pierre
Lapuyade Pierre
Lacoste Auguste
Le Sol Louis
Lambrey François
Levy [illegible]
Lalande Pierre
Lapeur Mme née Vautier
M
Meunier Mme
Marron Louis
Minguelet Pierre
Mature Mme
Maury Philippe
Mahe Auguste
Mélane François
Mouquet Paul
O
Olivier Louis
P
Prousse Philippe
Q
Quartier Antoine Mme Vve
R
Ravel Léon
Rudet Jacques
Raybaud Eugène
Raybaud Alexis
S
Soudun Jules
Sautin Ernest
T
Toulouse Laborie
Tochon Ferdinand
Thomas Nicolas
V
Valentouny [illegible] Mme Ve
Vincent [illegible]
Valad [illegible]
Vandel [illegible]
W
Wolf François Mlle

La chancellerie du Consulat de France, rue St Louis No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours [illegible] de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.
1er mars